

# Communication COVID-19



**DESTINATAIRES : Personnel du CISSS de Chaudière-Appalaches, incluant les médecins, résidents, stagiaires et bénévoles**

**DATE : Le 9 septembre 2021**

**OBJET : Vaccination obligatoire des intervenants de la santé et des services sociaux contre la COVID-19**

---

Dans le contexte actuel, les autorités gouvernementales ont récemment statué de rendre la vaccination contre la COVID-19 obligatoire pour les intervenants de la santé et des services sociaux. Cette mesure de précaution additionnelle vise à protéger l'ensemble des clientèles vulnérables et de protéger la capacité du réseau de santé et des services sociaux à réaliser sa mission. La présente note de service vise à vous communiquer les principales informations disponibles présentement.

Dès le 15 octobre, tous les intervenants œuvrant dans l'une des installations du CISSS de Chaudière-Appalaches où sont dispensés des services de santé et des services sociaux ou qui sont appelés à s'y rendre devront être adéquatement vaccinés contre la COVID-19. Tous les intervenants concernés par la vaccination obligatoire devront fournir une preuve de vaccination complète. Sans cette preuve, celui-ci ne pourra réintégrer son travail et ne recevra aucune rémunération.

Selon l'information actuelle, les intervenants dont leur prestation de travail se réalise en totalité en télétravail seront dispensés par cette mesure. Par ailleurs, si vous n'êtes pas encore vacciné nous vous invitons à prendre connaissance de l'outil [Questions-réponses sur la vaccination](#). [Cliquez ici](#) pour prendre un rendez-vous.

La preuve vaccinale peut être récupérée à la section [Portail libre-service](#). Pour les personnes ayant une contre-indication à la vaccination contre la COVID-19 ou ceux ayant participé à l'étude Medicago, consultez [Code QR pour les cas d'exception](#).

Nous recevrons, sous peu, un guide d'application précisant les différentes modalités d'application. Nous vous tiendrons informés régulièrement des développements à ce sujet. Nous déployons actuellement tous les efforts nécessaires afin d'être prêts à mettre en application ce décret.

Nous vous remercions pour votre collaboration.

« Signature autorisée »

*Josée Soucy, directrice des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques*

*Contenu et diffusion approuvés par : Patrick Simard, président-directeur général par intérim*